



## AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Conformément aux articles 85 et 88 de la procédure d'achat et de procurement de l'EPE-SPA-EADN, il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation **N°01/EADN/2023** portant sur «Travaux d'installation de la solution Fusion module 2000 pour un Datacenter d'un client de l'Entreprise d'Appui au Développement du Numérique (EADN)», qu'à l'issue de l'analyse des offres, selon les critères prévus dans le cahier des charges, le marché est attribué provisoirement comme suit :

Soumissionnaire retenu	Montant (DA)	Délai de livraison	Notes attribuées		
			Note Technique	Note Financière	Note Totale
SARL YOTTA	8 832 515,58	20 jours	30	70	100

Tout soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours, auprès du Comité des marchés de l'Entreprise, dans un délai de huit (08) jours calendaires à compter de la date de la première publication du présent avis dans le site web de l'EADN, conformément aux articles 89 et 90 de la procédure d'achat et de procurement de l'EPE-SPA-EADN. Aussi, tout soumissionnaire désirent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de son offre technique et financière peut se rapprocher du service contractant au plus tard trois (03) jours à compter de la première publication du présent avis.

